

Procès – verbal
de
l'Assemblée Générale Statutaire
du
15 MARS 2008



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Siège social : Avenue de Marathon, 1
1020 Bruxelles

N° d'entreprise : 443097681



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC.

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

Projet de Procès verbal de l'Assemblée Générale Statutaire

Annuelle tenue à Louvain-la-Neuve le 15 mars 2008.

Présences :

PATERAKIS Akylas, LIBERT Dominique, BOTTIAU David, AULOOS Viviane, VERWAEST Jacques, PEETERS Dominique, MANCHE Bernard, GYSEN Claude, PEEREN Isabelle, PINCHAERT Michel, DE BRAUWER Jacques, DE HOORNE Gilda, VAN BEVER Eugène, STEURS Daniel, LARDI Antonio, BRANDT André, RARY Ernest, GIELENS André, ROLLIN Nadine, EELBO Marc, COENEN Robert, MAZAY Karine, DECOURTY Jean, DETAILLE Benoît, VAN HAMME Michaël, DOSSCHE Thierry, DE KOSTER Lucien, MONTELIER Jeanine, JACQUES Serge, VANDEPOELE Mathieu, SCHELSTRAETE Willem, WATTIEZ Eddy, SCHEPENS Michèle, RONSSSE Marc, MILANI Jean-Claude, PAULUS Dominique, DETIENNE Jean-Claude, DELTOUR Gérald, AUTEM Alain, BOUILLARD Patricia, MACHUROT Baudouin, NONNON Ernest, PARMENTIER Philippe, PRELIPCEAN Marina, NICOLAY Thierry, WOIT Frédéric, ETIENNE Stacy, STELSY Eric, RAGATUSO Michaël, RENNESON Grégory, DEBOTZE Victor, KYRITSOGLU Sam, HANIQUE Francine, DELCOMINETTE Guy, DEFRAVE René, LEJOLY Daniel, MAGIS Daniel, LOUIS Patrice, SLAVERIO Yves, SCHLECK Marcel, RAMAEKERS Maxime, DIELIE Gwenaël, COCQUYT Francis, LAMARCHE Léon, HERCK Pascal, GOFFARD Philippe, FLUHR Thierry, LAHY Marianne, NORGA Daniel, MELLET Louis, BOXHO Claudine, MONFORT Willy, BARON Raymonde, HENSEN Marc, ROBERT Dominique, LAMBERT Emile, BRUSSELAERTS Dominique, SCHMIT Serge, MATAGNE Charles, ROSIERE Julien, SOUPLY Yves, VANDENBERGHE Daniel, LEROY Yvon, MEUNIER Patrick.

Procuration :

DEKNOP Nadine donne procuration à LIBERT Dominique, FONTAINE Jean Pol donne procuration à BOTTIAU David
 DETHIER Philippe donne procuration à PATERAKIS Akila, MAERTENS Catherine donne procuration à PEETERS Dominique
 PROVOST Jean donne procuration à DE HOORNE Gilda, ROOSEN Dany donne procuration à LARDI Antonio,
 BAYENAY Sébastien donne procuration à DRANDT André, PEIGNOIS Christophe donne procuration à DECOURTY Jean,
 VANDENEDE Thierry donne procuration à KYRITSOGLU Sam, KOHL Guy donne procuration à JACQUES Serge,
 VANDERHEYDEN Bernard donne procuration à VANDEPOELE Mathieu,
 PIETTE Brigitte donne procuration à PAULUS Dominique, DETREZ Jean-Luc donne procuration à DETIENNE Jean-Claude,
 SCARCERIAUX Guy donne procuration à BOUILLARD Patricia, ENGLEBERT Eric donne procuration à RAGATUSO Michaël,
 VANDERSTAPPEN Daniel donne procuration à ETIENNE Stacy, DEFLENDRE René donne procuration à STELSY Daniel,
 LELOUP Claudine donne procuration à DIELIE Gwenaël, TEUWEN Christian donne procuration à DE KOSTER Lucien,
 VAN STEVENS Marie Claire donne procuration à MILANI Jean-Claude,
 GILSON Jean-Luc donne procuration à LAMBERT EMILE, LAMBERT Gérard donne procuration à ROBERT Dominique,
 JACQUET Michel donne procuration à ROSIERE Julien, RONVEAU Jacques donne procuration à BOXHO Claudine,
 GHEYSSENS Colette donne procuration à BARON Raymonde, DUJARDIN Julie donne procuration à MONTELIER Jeanine.

Excusés :

DERAU René, MATHUS Francis.

Absents :

MATHIEU Benoît, VAN DER BEL Jean-Marie, VANZEVEREN Barbara, BAUWENS Laurent, JOLIVET Christian,
 TONKA Jean, HARDENNE Christian, , VAN HERP Franka, BRENY Cedric, MEYER Nathalie, FISSERS Josy,

MEYER Christophe, ALBERTY Muriel, GEORIS Michel, ESTIEVENART Philippe, MALEVE Vincent, LAURENT Pol, AVEZ Jean,

Une liste des présences reprenant le nom de tous les membres assistant en personne ou par procuration à l'assemblée a été signée avant la séance par le Président et le Secrétaire général.

L'original de cette liste de présences, ainsi que les procurations, seront annexées au présent procès-verbal et conservé dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

La réunion se tient à l'Auditoire Pierre de Coubertin (COUB 12), Place Pierre de Coubertin, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger et vérifié les procurations, le Président ouvre la séance à 10h15.

Ordre du jour de l'assemblée :

Le président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

Accueil des mandataires, relevé des présences.

EXERCICE SOCIAL 2007.

1. Allocution du Président.
2. Approbation du procès verbal de l'assemblée général du 17 février 2007.
3. Rapport du Secrétaire Général (et réponses aux questions envoyées).
4. Rapport des Administrateurs responsables :
 - Arbitrage, Règlements et International.
 - Sport pour tous et de la Jeunesse.
 - Gestion Sportive et Lutte contre le dopage.
 - Intervention du Directeur Technique.
5. Rapport du Trésorier : présentation des comptes annuels de l'exercice social 2007.
6. Rapport des Vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2007.
7. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2007.
8. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2007.
9. Démission d'un administrateur.
10. Election d'un administrateur..

EXERCICE SOCIAL 2007.

11. Allocution du Président.
12. Présentation du budget pour l'exercice social commençant le 01 janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008.
13. Approbation du budget de l'exercice social 2008.
14. Appel et nomination des Vérificateurs aux comptes.
15. Plan – Programme 2008.

Résolutions :

1. Allocution du Président année 2007

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Amis,

Vous avez répondu, une fois de plus, nombreux à l'invitation de la présente assemblée générale. Cela démontre l'intérêt que vous portez à notre sport, et je vous en remercie.

D'aucuns se posent sûrement la question de savoir pourquoi cette assemblée générale se déroule ici, et non pas comme d'habitude, dans les locaux du GSR.

Après avoir reçu la facture de l'année passée, et dans le but de faire des économies, nous nous sommes posé la question : n'y a t'il pas d'autres possibilités ?

Nous avons donc fait un appel d'offre de prestations auprès de diverses entreprises capables de nous recevoir et le résultat est que vous êtes présents ici, pour moins cher qu'ailleurs.

L'année 2007 a connu une participation en hausse de nos archers aux divers championnats de niveaux européens et internationaux ; les résultats ne sont pas toujours ceux qu'escomptaient nos participants, mais cette participation active est déjà une réussite en soi.

Je vous rappelle quand même la magnifique médaille d'or décrochée par les dames compound Belges lors du championnat du monde de Leipzig.

Je vous rappelle aussi qu'en 2007, Marc Ronsse a été élu coach de l'année par les diverses équipes internationales ; je tiens encore à remercier ces personnes pour leurs prestations ;

Le nombre de membres est stable, mais la grande différence, c'est la moyenne d'âge qui a vraiment diminué ; c'est-à-dire que nous avons constaté le départ de \pm 300 membres qui ont été remplacés par autant des nouveaux jeunes ; pour rappel, lors du Championnat de Belgique Junior du 1 mars dernier à Ravels, la catégorie « benjamin recurve » comptait 53 participants.

C'est l'avenir.

Suite à notre appel à candidature, nous avons reçu 2 candidatures pour le poste d'administrateur a pourvoir.

Il s'agit de Messieurs Patrick Meunier et Daniel Magis.

Léon vous expliquera la procédure à suivre pour la nomination au poste d'administrateur de l'un de ces messieurs.

Le Règlement d' Ordre Intérieur de la L.F.B.T.A. est en phase d'achèvement et sera transmis dans les semaines qui suivent.

D'autres projets de développement du tir à l'arc au niveau national, c'est-à-dire en collaboration avec nos collègues néerlandophones, n'ont pu être finalisés ; des dissensions internes au sein de la Handboogliga ne l'on pas permis ; La HBL a, aujourd'hui, une assemblée générale dont le résultat, je l'espère, nous permettra de collaborer de façon constructive à l'aide aux élites nationales.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **du 17 février 2007.**

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple et une abstention d'approuver le procès verbal de l'Assemblée Générale du 17 février sous réserve d'y ajouter le souhait émis par des mandataires lors de l'AG 207. A savoir : re-instaurer les catégories vétérans. .

3. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

A propos du nombre d'affiliés :

Fin août 2007, à la veille de la période des transferts et du renouvellement des affiliations, la Ligue comptait 1979 membres, soit 171 de plus qu'en 2006.

Le comité d'accueil a, à l'issue de la période de transfert de septembre 2007, accepté 51 transferts.

1601 archers, dont 302 nouveaux, étaient en ordre de cotisation au 31 décembre 2007. Ils sont représentés par les 130 mandataires convoqués pour cette Assemblée Générale Statutaire.

- 110 mandataires représentant 51 cercles de tir sont présents (84) ou représentés (26).

Le quorum des 2/3 (87) est atteint, celui de la 1/2 +1 (66) est également atteint.

Depuis le 1^{er} janvier, d'autres archers ont rejoint nos rangs, nous sommes aujourd'hui 1758 membres (302 + 106 = 408 nouveaux).

En août 2007 nous en étions très proche, espérons qu'en août 2008 il sera enfin atteint, le chiffre mythique des 2000 affiliés.

A propos des règlements de la LFBTA :

Le renouveau des statuts en février 2006, appelait la révision en profondeur du ROI et du RST. Lors de l'assemblée générale de 2007, nous espérons que Le ROI réactualisé, serait d'application en cour d'année, sa mise à jour a pris plus de temps qu'escompté. La rédaction de la proposition de ROI est proche d'être finalisée. Elle sera proposée pour avis pour la mi-avril 2008. Dès réceptions de vos remarques éventuelles, elle sera amendée pour permettre l'application de la version définitive dans un délai raisonnable.

Le BAT, quel est ce drôle d'oiseau ?

Comme je l'ai présenté dans le N° 4 2007 de la Revue l'Archer, le BAT ... Belgium Archery Team est devenu le cheval de bataille d'un groupe de responsables de la Handboogliga.

Un petit rappel historique s'impose ... lors des championnats du monde 2007, notre directeur technique prenant la balle au bond d'un souhait de Ernest Mertens (Entraîneur des Compounds de la HBL) imaginait la possibilité de réunir le temps de quelques entraînements communs, les archers des deux ligues appelés à former une équipe sur les terrains internationaux.

De cette vision réaliste de la collaboration HBL-LFBTA, nos homologues du Nord ont, sous la houlette de Monsieur Denis (Papa de Ivan), élaboré et mis en œuvre une structure présentée comme étant d'envergure nationale.

Cette structure vise à encadrer, à former des archers qui en international pourront jouer dans la cour des grands.

Elle s'est dotée d'un règlement de fonctionnement, d'un comité de direction, d'un staff d'entraîneurs et les premiers entraînements ont eu lieu en omettant d'y convier la LFBTA.

Lorsque enfin, ils nous informent du fruit de leurs cogitations, c'est pour nous demander d'adhérer à ce qui, selon eux, doit être la méthode miracle qui permettra à terme de présenter des archers de très haut vol.

Cette structure qui se veut nationale, se révèle être de couleur très HBL et fait fi, dans les textes, de la réalité politique du sport qui en Belgique, est régionalisé.

Elle présente trop d'incertitudes quant à sa viabilité financière, le budget présenté annonce 300.000 € d'investissements pour 150.000 € de rentrées assurées, rentrées prévues hors contribution de la LFBTA.

Elle laisse perplexe quant au réalisme des plans d'entraînements annoncés soit 4 à 6 heures par jour du lundi au vendredi.

Et c'est le flou artistique le plus complet quant à la place accordée à la LFBTA et à celle de la FRBTA.

Le projet ainsi présenté ne peut à nos yeux qu'être refusé.

Toutefois, conscient que toutes démarches visant à aider financièrement et sportivement les archers belges à se hisser vers les sommets internationaux ne peuvent être refusées sans autre forme de procès, le CA a souhaité rencontrer les initiateurs du projet et les représentants de la HBL pour tenter de jeter les bases d'un projet d'envergure nationale respectant les spécificités régionales tant politiques, que sportives.

Une réunion a eu lieu, elle a permis de s'accorder sur un organigramme équilibré.

La suite devait être, avant d'envisager de rendre la structure opérationnelle, la rédaction du règlement de fonctionnement de la structure.

Seulement voilà, la HBL et les initiateurs du BAT semblent très pressés de pouvoir annoncer la naissance du bébé.

Un pseudo « compte rendu » de la réunion présentant, en les déformants quelques peu, les avancées de la réunion nous a été envoyé.

On peut y lire également une proposition visant à gagner du temps dans la mise en œuvre du BAT : Celle-ci nous demande de donner notre accord écrit quant à l'existence du BAT, quant au contenu du règlement et d'accorder un mandat pour 4 ans au Conseil de gestion et ce sans avoir pu lire les textes, ceux-ci étant annoncés devoir encore tenir compte de remarques, déclarations et/ou modifications qui seront traitées ultérieurement.

En clair, il nous est demandé de signer un chèque en blanc, ce que nous avons évidemment refusé.

Le BAT n'est toutefois pas encore enterré pour autant.

Il est cependant lié à ce qui actuellement se joue en HBL. Ils renouvellent ce week-end leur conseil d'administration (Election du Président).

Si demain, le projet se poursuit, la position que défendra la LFBTA est la suivante : chaque ligue gère sa/ses structures propres, politique régionalisée oblige. Les critères de sélection et les équipes envoyées à l'étranger sont décidés par la FRBTA après débat sur proposition des deux ligues.

Le BAT est une structure privée (recherche de financement propre) qui propose aux archers qui le souhaitent des entraînements supplémentaires. une aide financière pour leur permette de consacrer

plus de temps au sport, le financement de tests médicaux spécifiques au haut niveau, l'encadrement d'entraînements nationaux lorsque les équipes partantes pour de grands événements sportifs sont connues

Nous veillerons à ce que le BAT ne soit pas assimilé en HBL comme étant leur structure d'entraînement régionale en sus d'être nationale. *Si tel était le cas le BAT aura vécu.*

Avant de laisser la parole à mes collègues, voici choses promises, choses dues, les réponses du Conseil d'Administration faites aux questions envoyées par les mandataires,

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES :

Question de Monsieur Benoît Mignon de CAS ...

L'élaboration d'un logiciel informatique pour aider à la classification des tireurs lors de tirs officiels en extérieur était sensé être distribué à tous les clubs de tir à l'arc. Ce logiciel faisait déjà l'objet de discussion l'année dernière mais, depuis, nous n'avons plus eu de nouvelles.

Un programme informatique a été élaboré par un informaticien membre de mon cercle et a été testé lors de nos organisations en salle (18m) et extérieur (FITA 4 distances).

J'ai demandé qu'il améliore le produit afin qu'il puisse être utilisé pour toutes les formes de compétition organisées en LFBTA (18m, 25m, 25-18, 50-30, 70m, OR70m, FITA, FIELD, ...)

Ce programme a, vu le nombre d'heures prestées pour le mettre au point et la rémunération de la propriété « intellectuelle » du travail demandé, un coût il ne sera pas diffusé sans être rémunéré.

Ce coût n'est pas finançable par le Plan Programme (subside) et le budget de la ligue n'est pas extensible selon notre bon désir. Le moyen de permettre la gratuité du programme, pour tous les cercles de LFBTA, est de trouver un sponsor qui accepte de prendre en charge le coût du programme en contrepartie de l'impression de son nom sur toutes les feuilles des résultats émises en LFBTA.

La recherche de cette perle rare n'a pas encore porté ses fruits ...

J'assume le fait d'avoir mal évalué la difficulté de la mise en œuvre et du financement de l'opération ... et avoir annoncé prématurément la dite opération.

J'espère pouvoir la concrétiser un jour !!!

Question de Madame Françoise Pierrard de LAM (Mons) ...

Faut-il être fédéré pour faire partie d'un comité ?

La réponse est oui ... suivant l'art 12d des statuts

Art 12 : Agréation des cercles de tir : peut être seul admis et être présenté au vote d'agréation du conseil d'administration étendu ou si elle a été désignée, la commission visée par l'art 37 b §2 des présents Statuts, le cercle de tir qui réunit les conditions suivantes :

d. S'être engagé par leurs Statuts ou leurs Conventions à être géré par un organe de gestion composé de membres effectifs de la L.F.B.T.A., élu par les membres en ordre de cotisation.

Le seul poste qui est fonction des statuts des cercles, est celui de secrétaire administratif celui-ci ne doit pas être confié obligatoirement à un membre fédéré.

Merci de m'avoir écouté.

4.1 Rapport de l'Administrateur à l'Arbitrage et à l'international

Bienvenue à tous à cette Assemblée de la LFBTA.

Ce qui me fait énormément plaisir aujourd'hui, c'est qu'il y a beaucoup d'arbitres présents parmi cette assemblée.

Je trouve cela magnifique, parce que j'estime qu'être arbitre ce n'est pas seulement mettre son nez dans un règlement et sortir de temps en temps sur un terrain, c'est aussi suivre l'évolution de la Ligue en général.

2008 est une année olympique où normalement il n'y a pas de changements dans les règles de tir avant les JO.

Effectivement il n'y a pas de changements majeurs. Pour une fois la commission des règlements c'est occupé du tir Field, et là il y a du nouveau.

Pour départager les archers compound qui étaient presque au maximum des points, la FITA a décidé de donner 6 points aux X5, ce qui veut dire que sur un parcours de 48 cibles il y a 144 points supplémentaires à prendre.

Le tableau « pointes de flèches » a été revu à la hausse spécialement pour la catégorie compound. Les autres catégories recurve et bar-bow n'ont presque pas bougé ce qui veut bien dire que c'est la catégorie compound qui est concernée.

En ce qui concerne le temps de tir, les archers Field vont devoir tirer plus vite (3 min au lieu de 4 minutes pour 3 flèches)

Une explication plus approfondie sera donnée lors de l'assemblée des arbitres du 22 mars.

Aujourd'hui je fais passer un message aux arbitres qui sont présent ici, mais aussi aux dirigeants de club : si vous avez des arbitres dans vos cercles qu'ils n'oublient pas d'être présent à l'assemblée du 22 mars.

Les absents à cette assemblée diront encore : « tiens je ne suis pas au courant ! »

Des nouveaux documents d'arbitrage verront le jour pour que les arbitres aient plus facile dans leur travail.

Ces nouveaux documents seront présentés le 22 mars, et tous pourront donner leur avis et faire des commentaires.

Ensuite, les documents seront mis sur le site où l'on pourra les télécharger.

Pour ceux qui n'ont pas ce moyen là, ne vous en faites pas, les facteurs existent toujours.

Maintenant je laisse place à ceux qui ont plus à dire que moi aujourd'hui, mon tour vient la semaine prochaine.

P.W.

4.2 Rapport de l'Administrateur Sport pour tous et à la Jeunesse

Bonjour à tous,

A propos de la jeunesse

Comme les années précédentes le Pôle Jeune a fonctionné, pour nos jeunes compétiteurs, autour d'un programme de stages.

Ceux-ci visant à les aider à progresser vers le plus haut niveau.

A ce jour, 19 jeunes composent cette équipe.

Pour la saison en plein air nous estimons que 6 d'entre eux ont une réelle chance de pouvoir se qualifier en international.

Je tiens aussi particulièrement à remercier Claude GYSEN pour l'aide qu'il nous apporte.

Pour le recrutement.

Afin d'étoffer quelque peu l'équipe, je vous rappelle que le Pôle Jeune est toujours prêt à accueillir de jeunes compétiteurs ayant un certain talent. Il suffit à cet effet que le jeune en fasse la demande écrite à la ligue.

Il m'est à ce jour un plaisir de constater, que du simple fait de les réunir, un esprit de camaraderie et de motivation se dégage de ces jeunes. Ceci explique en partie leurs capacités à se surpasser.

Nous constatons aussi que lors de contre performances, la camaraderie aide à surpasser, à oublier l'échec, c'est un réel plaisir de voir comme ils arrivent à s'encourager pour remonter ensemble la pente.

Donc plus que jamais, cette structure s'affirme être nécessaire pour donner aux jeunes la possibilité d'apprendre à se connaître et s'encouragé dans les championnats importants.

Concernant les jeunes et international pendant l'exercice écoulé.

Nos jeunes qualifiés devaient réussir à s'affirmer en coupes juniors afin de nourrir l'espoir de se qualifier pour les championnats d'Europe.

Résultats de la première coupe junior à Limasol ... Chypre.

- La plus haute marche du podium de Catheline Dessoy
- La 6^{ème} place pour Sarah Prieels.
- Frédéric Leloux termina 10^{ème}.
- Nicolas Van Reybrouck 18^{ème}.
- Philippe Vandestruck 34^{ème}
- Laurent Royen 36^{ème}
- Pierre Huin 39^{ème}.

Résultats de la deuxième coupe junior à Lviv ... Ukraine.

- Catheline Dessoy termine 3^{ème}
- Jessica Massure 5^{ème}
- Frédéric Leloux 11^{ème}
- Nicolas Masure 26^{ème}
- Nicolas Van Reybrouck 32^{ème}
- Philippe Vandestruck 43^{èm}

C'est au Portugal que se sont rassemblées les 26 nations pour participer aux championnats d'Europe Juniors et Cadets.

265 archers dont 12 belges se retrouvaient à pied d'oeuvre pour une confrontation durant toute une semaine.

La délégation francophone était composée de

- Catheline Dessoy qui termine 5^{ème}
- Frédéric Leloux 18^{ème}
- Sarah Prieels 18^{ème}
- Pierre Huin 30^{ème}
- Philippe Vandestruck 43^{ème}

La performance à retenir est certainement celle de l'équipe compound féminine composée de Catheline Dessoy (LFBTA), Sarah Prieels (LFBTA) et Joyce Simons (HBL) qui termine 2^{ème} félicitations

Je tiens aussi à féliciter Catheline Dessoy pour sa performance au sein de l'équipe « compound Dames » au Championnat du Monde Senior elle s'y est parée d'or.

A propos du sport pour tous Stages

Ces stages « pour tous » ont pour but de répondre aux archers qui souhaitent quelques conseils pratiques dans un encadrement de ligue.

Nous organisons un stage pour tous en plein à Liège le 31 mai 2008.

J'invite donc tous les archers qui souhaitent passer une bonne journée encadrée par les moniteurs de la LFBTA

Pour qu'un tel stage s'organise près de chez vous, je vous rappelle que n'importe quel club ou province peut en faire la demande.

Merci pour votre attention.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements que vous souhaitez obtenir au sujet de mon intervention.

4.3 Rapport de l'Administrateur en gestion sportive et lutte antidopage

4.4 Rapport du Directeur Technique

Bilan de la saison 2007 :

Petit à petit le programme sportif mis en place, au fil des années, semble porter ses fruits et ce tant au niveau des résultats de nos archers que du point de vue des règlements et progressions en salle ou en extérieur qui donnent aujourd'hui plus de place aux jeunes. Ceux-là même qui représentent le tir à l'arc de demain.

En ce qui concerne les règlements et progressions, si ces dernières années ont été synonymes de modifications, d'adaptation et de simplifications, le futur devrait se conjuguer au rythme de l'enracinement de ces divers règlements.

N'oublions pas que si l'ADEPS et / ou la FITA nous insufflent des courants innovateurs, il est de notre devoir de suivre cette évolution sans pour autant perturber à outrance nos habitudes, dans le respect de la spécificité philosophique des diverses disciplines pratiquées dans notre pays.

Directeur technique : bilan de l'année 2007 et projets 2008

1. Equipe « élites » de la LFBTA :

La structure générale répartie entre Pôle jeunes et élites seniors démontre encore quelques faiblesses quant à sa compréhension générale du principe mis en place, mais le concept est aujourd'hui entré dans les mœurs de la majorité des archers. Que l'on soit jeune archer ou ancien membre de l'équipe, tous ont rentré à date et à heure le dossier de candidature préparé en fonction des critères énoncés.

La raison de l'existence de cette structure permet de ne plus avoir un sport « élites » à deux vitesses avec d'une part :

Les espoirs et sportifs de haut niveau reconnus par l'ADEPS qui profitent de l'ensemble de la manne « plan programme »

Et d'autre part :

les autres archers qui courent derrière un statut mais qui doivent financièrement subvenir à toutes leurs dépenses.

Grâce à la bonne collaboration avec l'ADEPS, la grande avancée dans ce domaine, nous permet d'introduire des espoirs et élites fédérales qui aujourd'hui profitent de la même manne financière que les archers ayant obtenu un statut. En contre partie, c'est sous le regard de notre inspecteur de l'ADEPS, qu'il nous faut démontrer d'une rigueur certaine pour sélectionner les athlètes qui entrent dans cette équipe jeune et senior !

La structure actuelle se répartit de la sorte

- | | |
|----------------------|---------------|
| - un Pôle jeune | Marc Ronsse |
| | Claude Gysen |
| - des élites seniors | Daniel Fievet |

Mon souhait d'étoffer cette structure n'a pas encore été réalisé mais je ne désespère pas de pouvoir y parvenir...

Par contre les contacts réguliers entre les responsables de ces différentes structures et les entraîneurs personnels ou les entraîneurs de club se sont intensifiés. Il n'est pas rare de voir l'un ou l'autre assister à une séance d'entraînement en période hivernale.

Résultats sportifs :

Les résultats engrangés lors de cette année ont été largement commentés au travers de notre revue. Quoique très positif, je ne voudrais pas tenter de tous les rappeler au risque de n'oublier personne !

En FITA, quelques jeunes seniors, à peine issus du Pôle jeune ont pu se forger leurs premières dents et ce avec un succès appréciable.

L'année FIELD fut quelque peu difficile en terme de résultats obtenus mais riche de préparation pour les CM 2008 et la qualification possible pour les WG 2009 !

Le 3DI qui n'a pas encore reçu sa reconnaissance de l'ADEPS, nous a cependant permis de nous illustrer à l'occasion des CM.

Sans devoir vous faire l'affront de vous rappeler la médaille d'or obtenue en équipe à l'occasion des CM FITA, où Catheline a fait mieux que tenir son rang dans l'équipe !

La saison en salle se termine également par de beaux podiums récoltés par la génération montante !

2. Règlements et progressions :

Durant cette année, en compagnie de Patrick, nous avons pu finaliser tous les règlements.

Ils n'ont pas subi de grandes évolutions mais quelques ajustements ont été apportés en fonction des remarques émanant des terrains de tir.

Les catégories et la nomenclature ont été uniformisées au travers de l'ensemble du pays. Que l'on soit archer, nature, Field ou FITA, débutant ou confirmé, 3 lettres suffisent à préciser votre catégorie !

Les documents d'arbitrage, dépendant de ces diverses progressions ont tous été remaniés et adaptés (cfr Patrick)

Une commission paritaire nationale qui réunissait les spécialistes de l'arbitrage, les délégués du tir nature et la DT, a permis de mettre sur pied un règlement 3D fortement inspiré du règlement 3DI proposé par la FITA mais qui intégrait la réalité des terrains belges et des acteurs habitués à ce type d'exercice.

De la même façon, le règlement Nature « Blason » a été présenté à cette commission et après avoir été que peu amendé, il fut présenté à l'approbation de l'exécutif national !

Administrateur en gestion sportive et lutte antidopage : bilan de l'année 2007 et projets 2008

1. Lutte antidopage :

Aucun cas positif ne fut déclaré durant cette année

Quelques dossiers de demande d'utilisation à des fins thérapeutiques me sont parvenus en cours d'année et ont été traités par le Dr Bettendorf.

Attention, il ne faudrait pas s'endormir et dès qu'il y a doute, il est préférable de prévenir plutôt que de se voir sanctionné pour cause d'inattention !!!

2. Aspect sportif :

- Le Plan Programme

Pour cette troisième année de l'olympiade, il fut réalisé dans la même lignée qu'en 2006 et la déconvenue financière ne semble pas en avoir affecté l'aspect sportif car la confiance que nous porte l'ADEPS reste de mise...

5 archers reçurent le titre de sportifs de haut niveau
(Clart, Denayer, Piquet, Prelipcean et Kyritsoglou)

8 archers furent repris dans la liste des espoirs sportifs
(Dessoay, Huin, Prieels, Aerts, Depoitier, Piette, Vandepoele et Rolly)

Aux cotés de ces sportifs reconnus, les membres de nos équipes jeunes et seniors profitent des mêmes avantages. Cependant une petite différence, les sportifs reconnus obtiennent une « bourse » personnelle et des facilités d'absences scolaires « justifiées » par leur statut ADEPS.

- Le RST

Alors que nous étions déjà à une version de finalisation en mars dernier, les travaux furent arrêtés car des amendements étaient régulièrement apportés sur base des constatations effectuées sur le terrain. De plus les règlements « natures » blason et 3Di étaient complètement rénovés. Dès lors la nouvelle version devrait voir le jour en cours de cette année.

3. Les formations

Le cours de niveau 2 a débuté avec huit candidats en mars et devrait se terminer en juin prochain. Le cours, complètement remanié et réécrit a suscité l'intérêt des participants !

5. Rapport du Trésorier

Exercice 2007 :

Le budget prévu lors de l'AG de mars 2007 prévoyait un exercice déficitaire de 12.930 €. Grâce à la gestion judicieuse et drastique effectuée par l'ensemble du CA, l'exercice 2007 se clôture par un déficit de 7.269,13 €.

Afin d'établir ce bilan, il a été tenu compte des montants à recevoir du pouvoir subsidiant, l'Adeps, pour solde du dossier comptable relatif au Plan Programme 2007, dossier rentré à l'Administration le 31 janvier 2008 et pour lequel nous ne serons informés et crédités des montants définitifs que dans le courant du mois de mai de cette année.

Vous trouverez dans les documents qui vous ont été transmis :

- En première page, le **BILAN** comptable tel que la loi nous impose de le présenter.
- En seconde page, le **COMPTE D'EXPLOITATION**
Ce document se divise en deux parties :
 1. les Charges, en d'autres termes les frais, lesquelles sont présentées par rubrique
 2. les Produits, en d'autres termes les recettes, lesquels sont également présentés par rubrique.
- En troisième page, une **ANALYSE COMPARATIVE** entre l'exercice précédent (2006) et l'exercice que nous examinons ce jour(2007). Comme les années précédentes, je n'ai fait figurer dans cette analyse que les postes représentatifs.

Remarquons la diminution du coût de notre revue, le fait que les cotisations 2007 aient été partiellement payées à 18 €, la forte diminution du coût des frais de fonctionnement administratif, l'effort fait par le CA pour réduire les frais inhérents à son fonctionnement. Je voudrais également attirer votre attention sur un équilibre entre le coût des déplacements des équipes à l'étranger et la participation personnelle de nos représentants.

- En quatrième page, la **PROPOSITION BUDGETAIRE** pour l'exercice 2008, laquelle sera explicitée dans la seconde partie de cette assemblée générale.

Je remercie chaleureusement MM DOCKX et SERRON pour les avis et conseils professionnels qu'ils m'ont prodigués durant cet exercice comptable.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercie de votre attention

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2007

CHARGES

Classe 62	Rémunération et charges cadre administratif		69 832,71	69 832,71
Classe 63	Amortissements		1 378,13	1 378,13
	<u>Frais de gestion administrative</u>			
641100	Fournitures de bureau	1 693,84		
641200	Imprimés – Documents divers	282,85		
641300	Timbres postes	954,50		
641400	Téléphone –Fax – Interne	3 453,68		
642100	Frais de gestion Informatique	1 015,26	7 400,13	
641650	Acquisition tenues Equipe Nat.	1 516,13		
643100	Frais d'édition périodique	22 496,95		
643200	Publicité	610,00		
645100	Assurances	8 907,17		
647100	Frais de formation arbitrage	268,24		
648100	Frais de déplacements responsables fédéraux	<u>4 349,80</u>	38 148,29	45 548,42
649100	Activité de vulgarisation	738,05		
649210/250	Frais d'organisation de concours	4 516,64		
649300	Cotisation internationale	307,04		
649400	Cotisation Fédérale & Interfédérale	347,75		
649500	Frais de réunions	2 274,87		8 184,35
<u>AUTRES CHARGES DIVERSES</u>				
651400	Stages – Convention-	89 401,12		
651500	Formation « Cadres »	3 991,93		
651600	Promotion de la discipline	955,90		
651650	Bourses individuelles	11 902,65		
651700	Cadre Sportif	49 111,37		
652000	Cotisation C.O.I.B. / A.I.S.F.	725,00		
652100	Frais divers	266,64		
657000	Frais bancaires	<u>68,59</u>		156 423,20
	Perte exercice 2007		<u>- 7 269,13</u>	<u>- 7 269,13</u>

TOTAL DES CHARGES

274 097,68

PRODUITS

700000	Cotisations individuelles		39 211,00	
700050	Cotisations Haut Niveau		13 306,24	
701000	Insignes – redevances diverses -- divers		3 389,90	
704000	Publicité		<u>10 524,01</u>	66 431,15
742100	Subsides ADEPS - fonctionnement		9 622,74	
742200	- Rencontres		10 700,00	
742900	- Plan programme		70 000,00	
742300	- Cadre Administratif		38 040,00	
742350	- Non marchand		3 820,13	
742500	- Bourses individuelles		11 902,65	
742700	- Cadre sportif		<u>58 008,00</u>	202 093,52
742850	Produits financiers		578,01	578,01
743000	Boni sur provisions actées		<u>4 995,00</u>	4 995,00

TOTAL DES PRODUITS

274 097,68

ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2007

GESTION EXPLOITATION						
	Réalisation 2007		Réalisation 2006		Comparaison 2006 – 2007	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX						
	99 868,13	118 944,08	97 362,41	107 664,14	2 505,72	- 11 279,94
Totaux « Coûts salariaux »	- 19 075,95		- 10 301,73		- 8 774,22	
REVUE « ARCHER »						
	10 524,01	22 496,95	6 531,00	22 479,50	3 993,01	17,45
	- 11 972,94		- 15 948,50		3 975,56	
COTISATIONS						
700000 Cotisations individuelles	39 211,00	-	43 428,00	-		
700050 Cotisations Haut Niveau	13 306,24	-	13 967,00	-		
	52 517,24		57 395,00		0,00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF						
604000 Marchandises		0,00		821,34		- 821,34
641050 Carburant		0,00		797,16		- 797,16
641100 Fourniture de bureau		1 693,84		2 668,15		- 974,31
641200 Imprimés + divers		282,85		4 789,13		- 4 515,28
641500 Abonnements journaux		0,00		0,00		0,00
641600 Acquisition matériel		0,00		248,58		- 248,58
642100 Frais informatique		1 015,26		720,36		294,90
644300 Frais Publication Moniteur		0,00		105,33		105,33
645100 Assurances		8 907,17		8 938,40		- 31,23
652100 Frais divers		1 032,04		130,38		- 901,66
649652 Cotisations internationales ; C.O.I.B.		684,58		3 002,53		- 2 317,95
	9 622,74	21 528,18	9 622,74	30 444,42	- 0,00	- 9 526,24
	- 11 905,44		- 20 821,68		- 9 526,24	
649500 Frais de réunions		1 722,89		1 375,93		346,96
694600 Frais de réunions « Congrès »		551,98		0,00		551,98
	- 6 624,67		- 7 682,62		- 1 057,95	
649240 Championnat Belgique 18 m		1 114,57		783,72		330,85
649250 Championnat Belgique Nature		281,81		92,71		189,10
	- 4516,64		- 3 850,63		- 666,01	
COMPETITIONS INTERNATIONALES – STAGES ELITES & ECOLLE JEUNES						
742900 Plan Programme	36 700,00		36 750,00			
A recevoir	33 300,00		33 250,00		1 850,00	
742250 Subvention Sommets	10 700,00		8 850,00			
651400 PP-B- Stages +Convention		89 401,12		89 746,03		344,91
651500 PP-C- Formation Cadres		3 991,93		1 670,16		2 321,77
651600 PP-A- Promotion discipline		955,90		1 286,38		330,48
742800 Bourses COIB (WG 2005)				1 620,61		1 620,61
742850 Sub. spécif. Comm. Sportives			1 000,00		1 000,00	
Bourses individuelles	11 902,65	11 902,65	10 000,00	10 000,00	1 902,65	1 902,65
	92 602,65	106 251,60	89 850,00	104 323,18	- 47 500,00	- 40 528,41
	- 13 648,95		- 14 473,18		824,23	

ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE AU 31-12-2007 ... (suite) ...						
GESTION EXPLOITATION						
		Réalisation 2007		Réalisation 2006		Comparaison 2006 – 2007
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
DIVERS						
701000	Taxes 70m ; taxes sur organisations	1 237,00		1 522,50		- 285,50
702000	Insignes et divers	0,00		366,45		- 366,45
702500	Equipe Personnel (national)	465,28		1 088,00		- 622,72
703000	Taxe FITA	497,62		1 200,00		- 702,38
706000	Licences de tir	630,00		847,00		- 217,00
707000	Ecole Initiateurs	560,00				- 560,00
751100	Produit de placement	578,01		1 328,25		- 750,24
647100	Frais Corps Arbitral		0,00		415,68	- 415,68
649100	Actions de promotion		738,05		1 193,29	- 455,24
652100	Frais divers		266,64		273,46	- 6,82
664000	Déficit sur provision actée		1 734,20		4 391,07	- 2 658,87
	Déficit subvention Exercices 2003-2004-2005				24 876,60	- 24 876,60
764000	Boni sur provision actée		6 729,20		7 943,88	- 1 214,68
		10 697,11	2 738,89	14 296,08	31 150,10	- 3 598,97 - 28 411,21
			- 7 269,13		- 32 537,36	- 30 755,99
		275 831,88	283 101,01	275 057,23	307 593,99	- 5 652,41 - 25 103,58
RESULTATS			- 7 269,13		- 32 536,36	30 755,99

Le trésorier présente à l'assemblée la situation comptable de l'exercice 2007 arrêtée au 31 décembre 2007 situation détaillée dans le tableau présenté ci-devant.

6. Rapport du collège des vérificateurs aux Comptes pour l'exercice Social 2007

- Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat de vérificateurs aux comptes que vous nous avez confié.

Les vérificateurs aux Comptes, Monsieur Ronny DOCKX, domicilié à 1020 Bruxelles et Monsieur Nicolas SERRON domicilié à 4102 SERAING ont procédé en présence de Monsieur Pierre – Jacques LEMAIRE, domicilié à 1410 Waterloo, trésorier de l'ASBL « Ligue francophone belge de tir à l'Arc », à la vérification des comptes annuels présentés pour l'année 2006.

- Une vérification systématique des recettes et des dépenses a été effectuée.

Les extraits bancaires attestant des diverses opérations ont été présentés aux vérificateurs.

Il résulte de cette vérification que la différence entre les recettes et les dépenses représente les avoirs en comptes en date du 31-12-2006, compte tenu des valeurs des opérations en cours.

Sur base de documents présentés et de la vérification effectuée, nous proposons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels et, en le remerciant pour l'accueil qu'il nous a réservé, de bien vouloir donner décharge au Trésorier.

- Le collège des Vérificateurs aux comptes, ayant pour mission de vérifier les comptes de l'exercice 2007, se dégage de toutes responsabilités en ce qui concerne le budget de l'exercice 2008.

- En vous remerciant de la confiance que vous nous avez témoigné, nous vous prions de donner également décharge au collège des Vérificateurs pour l'exercice 2007.

7. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31-12-2007

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple et une abstention d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2007, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

8. Décharge aux Administrateurs et au collège des Vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2006 clôturé le 31 décembre 2007

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple et une abstention, de donner décharge au Collège des Administrateurs ainsi qu'au Collège de Vérificateurs aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé (exercice 2007).

9. Démission d'un administrateur.

L'assemblée générale PREND ACTE de la démission de Monsieur MILANI Jean-Claude, né le 21 mars 1947 et domicilié au 193-2, Rue Wauters à 6041 GOSELIES, de son mandat d'administrateur, cette démission prenant effet immédiatement.

10. Election d'un administrateur.

L'assemblée générale DECIDE à la majorité *simple* (89 voix contre 20 et une abstention) de nommer en qualité d'administrateurs :

Monsieur MEUNIER Patrick né le 13 mars 1957, domicilié au 5 de l'Avenue du Progrès à 5060 AUVELAIS.

INTERRUPTION LE TEMPS DU DEPOUILLEMENT DU VOTE

1. Allocution du Président année 2008

Le président ré - ouvre la séance au point suivant repris à l'ordre du jour de cette assemblée.

Comme chacun d'entre vous a pu le constater, tout augmente.

C'est le cas également pour les frais que supporte la L.F.B.T.A., non seulement pour organiser les déplacements aux stages et aux divers championnats de nos athlètes, ce qui est une priorité pour le C.A., mais aussi pour tous les autres frais inhérents à la gestion d'une association sportive .

De nouveaux moyens financiers deviennent obligatoires et à ce sujet, le CA vous demande de porter une attention toute particulière à ce que Pierre-Jacques va vous exposer lors de son intervention.

Je vais terminer en rappelant aux personnes déçues de ne pas avoir été sélectionnées à de diverses compétitions et/ou à des stages que la seule façon d'y arriver, c'est de prendre son arc et de tirer des flèches en marquant des points (dixit Daniel),

Il faut se motiver et se sacrifier parfois pour arriver à des résultats. Les responsables de club et les responsables techniques de la L.F.B.T.A. sont à votre disposition pour vous aider à réussir.

Mais c'est vous qui devez d'abord vous engager personnellement pour que l'on puisse vous aider.

Merci de votre attention.

**2. Rapport du Trésorier: présentation du budget pour l'exercice social
2008 exercice qui commence le 01-01-2008 et se termine le 31-12-2008.**

Par définition, la prévision d'un BUDGET est un exercice périlleux.

En effet, les éléments qui interviennent dans l'établissement de ces montants sont, pour la plupart, fonction de paramètres indépendants de notre pouvoir de gestion.

En dépit de ces considérations, j'ai entrepris d'établir une prévision budgétaire pour l'exercice 2008.

Les recettes et les dépenses relatives à certaines rubriques ont été calculées sur la base des éléments connus au cours de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le sport de Haut Niveau, subventionné par le plan programme introduit fin octobre 2007 auprès de l'Adeps, et pour lequel nous attendons le résultat de l'analyse par les inspecteurs en charge de notre fédération, les prévisions de recettes et dépenses sont valorisées sur la base des réalisations de l'exercice 2007.

Il faut également savoir que la mise en application du nouveau décret de la Communauté française régissant entre autres le sport de Haut Niveau apportera certainement des modifications importantes dans la subvention des fédérations sportives mais je ne sais pas, à ce jour, en mesurer l'incidence.

Nous, les membres du CA avec votre aide et celle de tous les membres de la LFBTA, mettrons tout en œuvre pour réaliser financièrement cet exercice 2008 dans les limites de cette proposition de budget, laquelle prévoit un déficit budgétaire de 5.500 € comparé au résultat déficitaire de 7.269,13 € suivant le bilan de l'exercice 2007. Notre objectif sera évidemment de vous présenter un résultat pour 2008, si pas positif, pour le moins en équilibre.

Après avoir effectué cet exercice budgétaire, force est de constater que depuis plusieurs exercices, le résultat déficitaire est récurrent.

Il est évident que nous ne pouvons poursuivre indéfiniment dans cette voie.

Comme je l'ai fait remarquer lors de l'exposé du bilan 2007, la gestion du CA a permis de limiter ces déficits et même de les réduire.

Toutefois, la répétition de cette situation financière risque, à plus ou moins longue échéance, de mettre en péril la stabilité et la survie de notre ligue.

L'importance de l'existence de notre ligue et de sa reconnaissance auprès des autorités subsidiaires, n'est pas sans vous échapper.

Grâce à l'apport de l'Adeps, nous pourrions continuer à obtenir des aides tant au niveau des cercles de tir qu'à titre individuel, poursuivre la couverture d'assurance collective, subventionner les coûts administratifs inhérents au fonctionnement d'une fédération.

De plus, dans le cadre de la régionalisation du sport en Belgique, nous pourrions demeurer un des partenaires paritaires au sein de la Fédération Royale Belge de Tir à l'Arc et de ce fait conserver l'accès à nos athlètes dans l'équipe nationale belge.

Je voudrai faire ici une petite parenthèse.

Simplement, vous rappeler que plusieurs possibilités existent permettant de récupérer partiellement la cotisation payée à votre cercle de tir :

- Certaines mutualités remboursent partiellement la cotisation d'adhésion à un club sportif, et ce dans le but d'encourager la pratique du sport.
- Les chèques-sport que vous pouvez obtenir soit auprès de votre administration communale destinés aux personnes qui émargent au CPAS, et parfois même par l'intermédiaire de votre employeur et avec lesquels vous pouvez payer votre cotisation. Le trésorier du cercle m'envoie les chèques, je lui rembourse la contre-valeur et me charge de récupérer ces montants auprès de la société distributrice. Cela ne vous coûte strictement rien si ce n'est l'effort de faire la démarche ;
- Une autre possibilité de rentrer dans ses sous : la réduction du coût du carburant par la carte Dats'Colruyt . Au prix actuel du carburant, il ne s'agit pas d'un élément négligeable. Je peux vous dire que certains membres récupèrent par ce biais la quasi-entièreté de leur cotisation.

Parlons maintenant des cotisations :

Le Conseil d'administration soumet au vote de votre assemblée une double proposition (à voter en bloc) :

1. Afin d'encourager l'inscription de tous les archers auprès de la ligue, le CA propose la possibilité de payer une cotisation réduite à 50 % pour les NOUVEAUX membres qui adhèreraient durant la période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.(applicable à partir du 1^{er} avril 2009).
2. Une augmentation des cotisations annuelles de 6 Euros, progressive et étalée sur une période de DEUX exercices, à savoir 27 Euros pour l'année sportive 2009 (du 01/10/2008 au 30/09/2009) et 30 Euros pour l'année sportive 2010 (du 01/10/2009 au 30/09/2010) .

Je vous remercie de l'attention que vous avez apporté à cet exposé que j'essaie de rendre autant que faire ce peut, le moins rébarbatif possible.

Proposition de modification de la cotisation LFBTA : vote

L'assemblée générale DECIDE à la majorité *simple* de refuser (61 non, 46 oui et trois abstentions) la double proposition tel que présentée par le Conseil d'administration.

Lors des échanges à propos de l'augmentation de la cotisation, quelques propositions ont été présentées par les mandataires présents :

- Lier la cotisation à l'index du coût de la vie.
- Cotisation plus basse pour les catégories d'âge (jeunes).
- Cotisation plus basse pour les archers non compétiteurs... couvrant assurance.
- Revue « l'Archer » :
 - 1 archer par famille et non un archer par membre.
 - revoir le prix de l'annonce pour attirer d'autres annonceurs.
 - supprimer la publication de la revue.
 - proposer une version plus light de la revue.
 - revenir à une version similaire à l'ancien format.
- Licencier un des membres du personnel de la Ligue.... ..

Les membres du personnel, membres du conseil d'administration ont été à nouveau accusés d'être à charge des petits tireurs, eux qui contrairement à leurs collègues non rémunérés par la LFBTA sont payé pour leur fonction d'administrateur.

A ce propos, les membres du personnel, sont contractuellement engagés pour prester, conformément à la loi belge, 38 heures/semaine. Hors ils prestent entre 50 et 60 heures/semaine ... et plus d'une fois le week-end. Leur fonction d'administrateur, n'est pas plus ni moins que pour leurs collègues une prestation bénévole.

Secrétaire administratif ou Directeur technique est leur métier et pour cela ils sont rémunérés administrateurs LFBTA est leur participation bénévole à la gestion de la LFBTA.

Le monde du sport évolue continuellement, le développement du « tir à l'arc » en Belgique passe également par sa visibilité dans les milieux politiques, administratifs et associatifs proche du sport. Participer à une réunion des fédérations, à un colloque sur le sport, si cela n'a pas d'impact immédiat sur le développement du tir à l'arc, c'est un passage obligé si l'on veut être entendu dans nos revendications. Hors ces réunions ont très souvent lieu durant les heures ou la très grande majorité des volontaires travaillent pour gagner leur vie un administrateur membre du personnel s'avère être utile dans ce cas de figure... ..

3. Approbation du budget de l'exercice social 2008

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple (moins 1 abstention) d'adopter le budget pour l'exercice social 2008 commençant le 01 janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008.

BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2008.

	GESTION EXPLOITATION			
	Réalisation 2007		BUDGET 2008	
	Recettes	Dépense	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX	99 868,13	118 944,08	100 800,00	114 590,00
109 600,00				
		- 19 075,95		- 13 790,00
REVUE « ARCHER »				
704000 Publicité	10 524,01		7 000,00	
643100 Périodique		22 496,95		22 500,00
		- 11 972,50		- 15 500,00
COTISATIONS				
700000 Cotisations individuelles	39 211,00		47 000,00	
700050 cotisations haut niveau	13 306,24		13 500,00	
		52 517,24		60 500,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF		- 11 905,44		- 13 460,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
648100 Frais de déplacements		4 349,80		4 700,00
649500 Frais de réunions		1 722,89		1 800,00
649600 Frais de réunions « Congrès »		551,98		
		- 6 624,67		- 6 500,00
COMPETITIONS NATIONALES		- 4 516,64		- 4 800,00
COMPETITIONS INTERNATIONALES – STAGES ELITES & ECOLE JEUNES				
742900 Plan Programme	70 000,00	94 348,95	70 000,00	95 000,00
742200 Subventions « Sommets »	10 700,00		11 000,00	
Bourses individuelles	11 902,65	11 902,65	16 200,00	16 200,00
	92 602,65	106 251,60	97 200,00	111 200,00
		- 13 648,95		- 14 000,00
DIVERS				
701000 ; 705000 Taxes 70m ; taxes sur organisations	1 237,00		1 300,00	
702000 Insignes et divers				
702500 Equipe Personnel (national)	465,28		600,00	
703000 Taxe FITA	497,62		600,00	
706000 Licences de tir	847,00		600,00	
707000 Ecole Initiateurs	560,00			
744000 Sponsoring				
751100 Produit de placement	578,01		700,00	
647100 Frais Corps arbitral				750,00
649000 Formation				
649100 Actions de promotion		738,05		800,00
652100 Frais divers		266,64		300,00
	3 967,91	1 004,69	3 900,00	1 850,00
Sous - total (1)		4 469,77		4 250,00

664000	Déficit sur provisions actées		
764000	Boni subvention Exercice 2005	4 995,00	
	<i>Sous - total (2)</i>	4 995,00	0,00
RESULTATS		- 7 269,13	-5 500,00
		Réalisation 2007	BUDGET2008

4. Appel et nomination des vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple (moins 2 abstentions) de maintenir les personnes suivantes en la qualité de Vérificateurs aux comptes :

Monsieur Ronny DOCKX, domicilié avenue Capart, 46 à 1020 BRUXELLES

Monsieur Nicolas SERRON domicilié à 4102 SERAING

5. Présentation du Plan Programme 2008

Direction Technique:

Le PP 2008, dernier volet de cette olympiade, fut rentré en octobre dernier. Il n'a pu subir de modifications notoires car il devait rester dans la lignée des trois années précédentes ! En 2009 y aura-t-il des changements ? Vu que le FIELD fut introduit et accepté en 2005, on peut espérer que le 3DI qui actuellement prend un réel essor sur la scène internationale, puisse être également pris en considération par l'ADEPS

La budgétisation du PP et la programmation de celui-ci s'articulent autour des différents stages et compétitions internationales de cette année 2008. Il est destiné à l'ensemble des archers repris sur la liste des équipes jeunes et seniors parue dans la revue.

L'ADEPS nous a confirmé dans sa volonté de permettre à nos jeunes seniors de prendre de la bouteille au niveau de la scène internationale. Dès lors, certains jeunes archers en progression qui quitteront le pays, en fonction de leurs objectifs et de leur plan de carrière, pourront goûter aux plaisirs et aux difficultés de la compétition au plus haut niveau.

Statuts sportifs :

Les demandes de statuts sportifs ont été rentrées en deux phases car en juin, la saison n'étant pas clôturée, il y avait un réel manque d'informations concernant certains archers. En septembre les compléments d'informations ont été introduits auprès de l'ADEPS et fin novembre nous découvriions les noms des sportifs acceptés par la commission d'avis de la communauté française.

Pour cette année 2008 :

SHN : Autem, Bottiau, Denayer, Kyritoglou et Prelipcean

ES : Aerts, Dessoy, Huin, Prieels, Vandestruck et Vandepoele

Refusés SHN : Clart, Verrier ES : Depoitier et Rolly

Objectifs à plus ou moins long terme

AU niveau de la DT les objectifs à atteindre dans les années à venir ont été exprimés dans la troisième édition de la revue de 2007.

Pour rappel, ils sont les suivants :

Cadres techniques :

Démultiplier le nombre de personnes ressource afin d'accroître la qualité de l'encadrement et du suivi des archers...

Etoffer l'encadrement proposé par la ligue en fonction des différentes spécialités de tir (FITA, FIELD, 3D) ou des différentes armes pratiquées.

Pouvoir utiliser l'expérience des « anciens », afin que celle-ci puisse profiter aux jeunes de demain... soit les ex-archers de haut niveau au service des futurs...

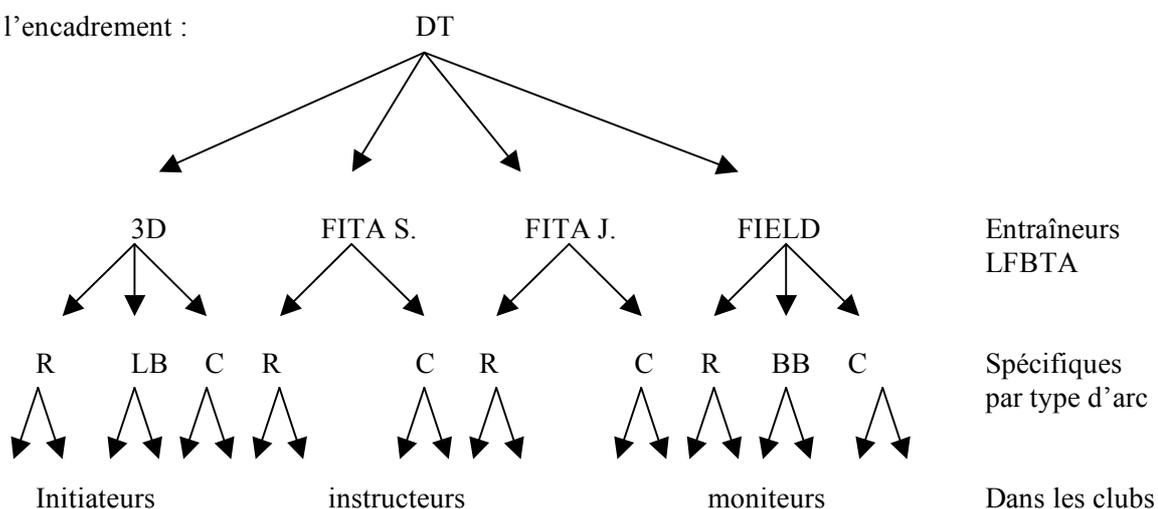
Créer une équipe ressource d'encadrement afin d'obtenir un staff technique.

Mettre les référents techniques de la ligue en contact régulier avec les entraîneurs de clubs locaux afin que la structure de ligue travaille en adéquation parfaite avec la base et la réalité du terrain pour chaque archer issu de chaque club !

Poursuivre les programmes de formation afin de multiplier encore le nombre d'entraîneurs locaux au service d'un plus grand panel d'athlètes.

Favoriser et encourager la création des « écoles de club » structurées, première phase de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes sportifs.

Pour l'encadrement :



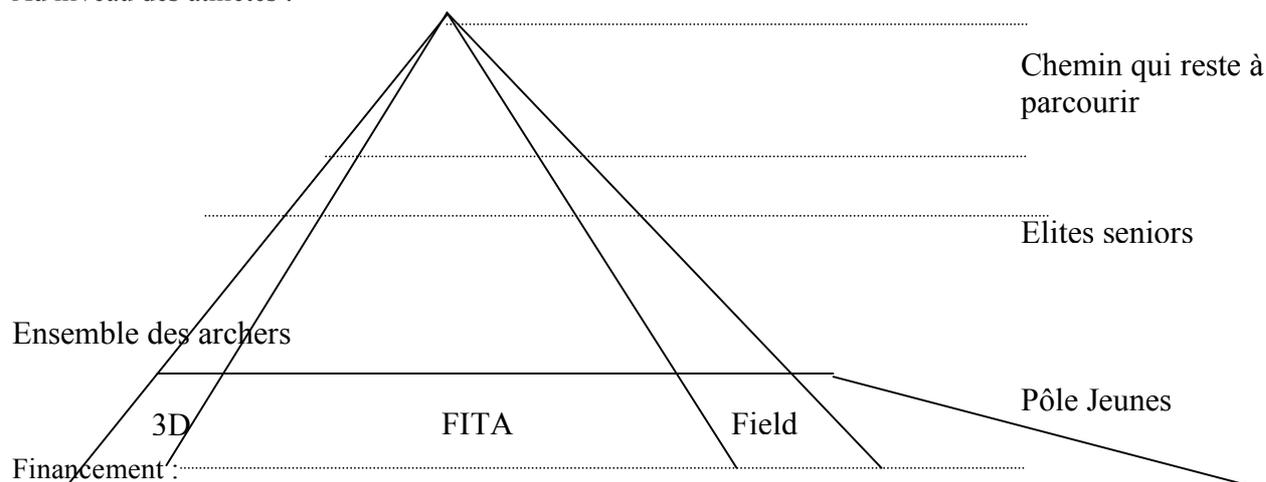
Athlètes :

Élargir la base de la pyramide tant au niveau des jeunes que des seniors afin d'accroître le nombre de sportifs reconnus par la Communauté Française.

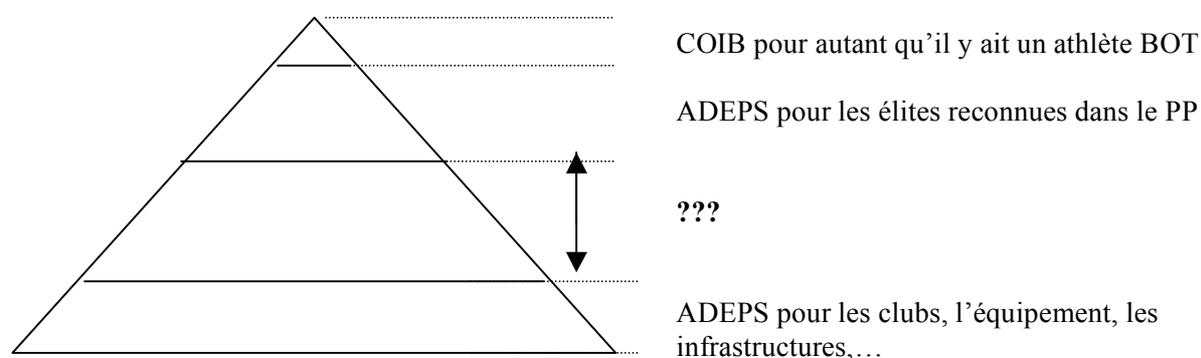
Multiplier les actions techniques « sports pour tous » étape fondamentale qui ouvre la voie entre le club et les groupes élités.

Tenter de diminuer les frais de participation des athlètes lors des compétitions internationales pour espérer peut-être un jour arriver à la gratuité !

Au niveau des athlètes :



Bien plus importante qu'hier, l'aide financière apportée par l'ADEPS devrait encore pouvoir croître... !



Objectif : Pouvoir combler petit à petit le fossé entre les aides apportées aux clubs et le budget prévu pour les sportifs reconnus en permettant des actions intermédiaires afin de pouvoir proposer à un plus grand nombre d'archers de progresser vers le sommet !

Administrateur gestion sportive et lutte contre le dopage :

Antidopage :

Une nouvelle campagne devrait être faite par le biais de la revue afin de rappeler cette réglementation à tous les nouveaux membres.

Ce n'est pas parce que l'on doit subir un traitement médicamenteux, que l'on doit simplement se soigner qu'il nous est interdit de pratiquer notre sport ! Mais si on veut se mettre à l'abri de tous reproche, il suffit de faire compléter les documents ad hoc par le médecin et de me les faire parvenir. Les AUT sont téléchargeables sur le site de la LFBTA

Règlements de tir :

Nous voilà arrivé au terme d'une période d'adaptation et tous ces règlements devraient être rassemblés dans le RST en cours d'année

Formation :

Cette année devrait permettre à 7 candidats instructeurs en tir à l'arc de vivre pleinement leurs nouvelles fonctions dans leurs clubs et pourquoi pas, pour certains d'entre eux, envisager de venir renforcer l'équipe des cadres de la LFBTA ?

Une nouvelle session de cours de niveau 1 devrait être entreprise en 2009.

Projet ministériel :

Notre Ministre semble vouloir donner vie au projet initié par son prédécesseur à savoir ; créer un centre d'entraînement voué aux sportifs de haut niveau et au sport études.

Deux pôles d'attraction ont été retenus la « Sapinette » à Mons et le complexe du « Sart Tilman » à Liège. Mais dans aucun de ces deux projets, le tir à l'arc ne semble être concerné.

COIB :

Comme l'an dernier le 21 juillet, l'olympicnic sera organisé au centre de Bruxelles... L'équipe attirée qui chaque année réalise cette opération de main de maître remettra sans doute le couvert en 2008.

World Games 2009 : une première réunion s'est déroulée au COIB à l'initiative du responsable du dossier Philippe Prétat, les candidats et plans de préparation lui ont été transmis... Les décisions tomberont à l'issue des CM Field de cette année.

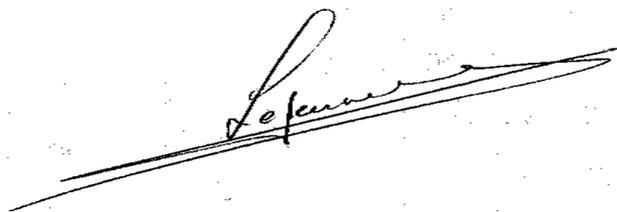
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Après avoir rédigé le procès-verbal de l'assemblée générale, le Secrétaire général le présentera aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires.

Un exemplaire amendé suivant les remarques éventuelles sera signé par le Président et le Secrétaire générale ainsi que par tous mandataires qui en exprime le désir.



Michel VERSTRAETEN
PRESIDENT de la LFBTA



Léon LEJEUNE
SECRETAIRE GENERAL de la LFBTA